



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 octobre 2022

### DENGUE À LA RÉUNION : Légère hausse du nombre de cas

Du 19 septembre au 2 octobre, 19 cas de dengue ont été enregistrés, contre 13 cas pour la quinzaine précédente. Le nombre de cas est en légère augmentation et dix communes sont concernées, particulièrement le sud de l'île.

À l'approche de l'été austral et de ses conditions météorologiques plus favorables à la prolifération des moustiques, les Réunionnais sont invités à continuer à se protéger contre leurs piqûres afin d'éviter de contracter la dengue.

#### Situation de la dengue au 12 octobre 2022

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Sur la période concernée, les cas sont répartis sur 10 communes :

- Etang Salé
- Les Avirons
- Petite Ile
- Saint-André
- Saint-Denis
- Saint-Joseph
- Saint-Leu
- Saint-Louis
- Saint-Paul
- Saint-Pierre

#### Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022

- **1 163 cas confirmés\***  
*29 609 cas en 2021 à la même période*
- **60 hospitalisations\***  
*1 185 en 2021 à la même période*
- **185 passages aux urgences\***  
*4 141 en 2021 à la même période*
- **2 décès** directement liés à la dengue  
*20 en 2021 à la même période*  
*\* (après consolidation des données)*

#### Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes, qui peuvent constituer des gîtes à moustiques :**  
tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi et tout autour de son domicile : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, ...

Retrouvez toutes les astuces « pour une maison sans moustiques »  
sur le site internet : [cliquez ici](#)

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)**

Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes**: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- **Si vous êtes malade de la dengue :**

- **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour de la maladie,
- **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

**Pour lutter contre la propagation de la dengue, adoptons les bons gestes pour la Toussaint :**

- Pour les fleurs coupées, **remplacez l'eau des vases par du sable humide à ras bord du récipient,**
- Pour les plantes en pot, **ne mettez pas de coupelle en dessous.**

**Les cimetières sont des lieux favorables à la multiplication des moustiques, protégez-vous !**



Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974